



Bruit de chaufferie au fioul dans mon appartement

Par **Alan05**, le **08/04/2015** à **09:57**

Maître,

Nous avons acheté un appartement dans les Hautes Alpes (05) en août 2014 remise des clés le 07/11/2014 et nous avons emménagé le 15/11/2014 et là surprise dès la première nuit bruit de chaufferie au fioul car l'appartement que nous avons acheté est au-dessus de la chaufferie au fioul donc nous avons un bruit permanent et un bruit supplémentaire lors de la mise en route des brûleurs.

Lors de notre visite de l'appartement en août 2014 pas de bruit car la chaufferie n'était pas en route.

L'agence immobilière nous a pas signalé que cet appartement était juste au-dessus de la chaufferie et lors du premier contact entre l'agence et le propriétaire celui-ci nous a rien dit non plus.

Par contre nous depuis le 15/11/2014 nous avons le bruit de la chaufferie et la nuit quand tout est calme dans l'immeuble là c'est insupportable très difficile à s'endormir (regarde la télé jusqu'à des 2 à 3h du matin) et le matin au réveil mal de tête obliger de prendre des aspirines. Donc je voulais savoir quel recours je peux avoir hors mis le syndic car là il faut la majorité des copropriétaires pour faire passer un acousticien et après idem pour réaliser les travaux d'isolation.

Pour information j'ai demandé à la personne au-dessus de chez nous et cette personne a le même problème, elle entend la chaufferie au fioul.

Merci de votre réponse sur le recours que je peux avoir (vice Dol ?????) ou autre.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement

Alain JOUSSET